



**INSCRIPTIONS
À PARTIR DU
10 JUIN 2024**

TRANSPORTS SCOLAIRES

RENTÉE 2024/2025
MODE D'EMPLOI



1. L'INSCRIPTION OU LA RÉINSCRIPTION

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 10 juin 2024.

Il est conseillé de s'inscrire avant le 12 juillet 2024 afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre.

En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité Territoriale.



2. L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Votre dossier sera instruit par l'Unité Territoriale de votre département de résidence, selon le règlement régional des transports scolaires en vigueur.

Cette instruction déterminera la qualité « d'élève ayant droit » de votre enfant, le mode de transport sur lequel il est affecté et son éligibilité ou non à la gratuité des transports scolaires.



3. LA RÉCEPTION ET L'UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Une fois la demande validée : soit le titre de transport scolaire de votre enfant est envoyé par courrier, directement au domicile du représentant de l'élève, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance sur sa carte.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années, et sera renouvelée automatiquement à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée), **veillez donc à la conserver soigneusement !** En cas de perte, le duplicata sera facturé 15 €.

À chaque montée dans le car, elle devra être présentée au conducteur et devant le valideur.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire en cours. À chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.

En cas de perte ou dégradation de la carte ou de l'abonnement, le duplicata sera facturé 15 €.



Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (hors agglomérations et Territoire de Belfort) organise et finance chaque jour les transports scolaires de plus de 125 000 élèves.



CONSULTER MON DOSSIER EN UN CLIC :

Le suivi de votre dossier est à retrouver tout au long de l'année

- Sur : **www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport** (Rubrique inscriptions et suivi de dossier en ligne de votre département.)
- Via le flashcode disponible sur la carte de transport scolaire de l'élève.

Sa mise à jour est possible à tout moment, notamment pour bénéficier des alertes SMS en cas de perturbations sur le réseau.

En revanche, si la situation de votre enfant évolue en cours d'année (déménagement, changement d'établissement, changement de qualité...), il est obligatoire d'informer l'Unité Territoriale de votre département par mail ou courrier qui adaptera ses droits au transport en conséquence.

www.bourgognefranchecomte.fr

Retrouvez-nous sur   

**RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE
COMTÉ**

mobigo
Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

TRANSPORT SCOLAIRE - ANNÉE 2024/2025

Formulaire d'inscription

Ce formulaire d'inscription est destiné aux familles des élèves qui n'ont pas pu s'inscrire via le site internet www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport et qui souhaitent faire une demande de transport scolaire pour l'année 2024/2025. Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le 12 juillet 2024. Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles.

La demande sera instruite par l'Unité Territoriale de la Haute-Saône selon le règlement des transports scolaires.

Merci de remplir les champs du formulaire en lettres majuscules. Tout document illisible ou incomplet ne pourra être traité.

Cadre réservé à l'administration :

N° de dossier : N° d'itinéraire :

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉLÈVE

☐ Représentant légal ☐ Famille d'accueil ou établissement spécialisé ☐ Tiers digne de confiance

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail (OBLIGATOIRE) :

Cette adresse est utile pour vous connecter à votre compte transport, consulter vos demandes en cours ou renouveler vos demandes de transports les années suivantes via : www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport. Elle peut être utilisée également dans le cadre d'une communication liée aux transports scolaires.

Téléphone (portable de préférence) :

☐ J'autorise la Région Bourgogne-Franche-Comté à utiliser ce numéro de téléphone et à m'envoyer un SMS en cas de perturbation du réseau

ENFANT EN RÉSIDENCE ALTERNÉE

Indiquer impérativement le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de l'autre parent

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse e-mail (OBLIGATOIRE) :

Téléphone (portable de préférence) :

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : Sexe : ☐ F / ☐ M

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2024-2025 (compléter ou cocher les cases correspondantes)

Nom de l'établissement :

Commune de l'établissement :

Qualité de l'élève : ☐ EXTERNE ☐ DEMI-PENSIONNAIRE ☐ INTERNE

Classe de l'élève :

(si l'élève est scolarisé en classe SEGPA, découverte, ULIS... merci de le préciser)

1^{ère} langue vivante : 2^e langue vivante :

Autres options / spécialités :

L'élève est-il apprenti ? ☐ OUI ☐ NON

TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (DOMICILE – ÉTABLISSEMENT)

☐ Réseau routier MOBIGO ■ Commune et point de montée demandés (obligatoire) :

☐ TER Bourgogne-Franche-Comté ■ Gare SNCF de montée (obligatoire) :

☐ Autres réseaux :

Mon enfant est en résidence alternée et je souhaite qu'il bénéficie d'un second transport pour l'année scolaire 2024-2025 entre le domicile du second parent et l'établissement scolaire :

☐ Réseau routier MOBIGO • Commune et point de montée demandés (obligatoire) :

☐ TER Bourgogne-Franche-Comté • Gare SNCF de montée (obligatoire) :

Le choix du type de transport reste à l'appréciation du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

AUTRES TYPES DE TRANSPORTS DEMANDÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 (ÉLÈVES DE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE UNIQUEMENT)

Pour répondre à des besoins de déplacement autres que ceux pris en charge depuis le domicile de référence, la Région accorde aux familles la possibilité de solliciter une seconde demande de transport. Celle-ci pourra être accordée à titre payant selon les modalités définies par le règlement régional des transports scolaires. Dans le cas où la famille ne souhaiterait pas payer ce second trajet et substituer le domicile de l'assistante maternelle / garderie / tiers digne de confiance à celui du domicile de référence, un seul trajet à titre gratuit pourra être attribué, à condition que l'ensemble des critères de l'élève ayant droit soit respecté.

☐ Entre le point d'arrêt à proximité du domicile de l'assistante maternelle ou d'un tiers digne de confiance et l'établissement

Coordonnées de l'assistante maternelle ou du tiers digne de confiance (prénom, nom et adresse) :

Point de montée demandé :

☐ Entre la garderie et l'établissement ■ Commune de la garderie :

En transmettant ce document, je certifie l'exactitude des renseignements et avoir pris connaissance des règles relatives à la sécurité et à la discipline, applicables sur le réseau MOBIGO de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le règlement régional des transports scolaires est disponible dans son intégralité sur le site internet de la Région.

Date et signature obligatoires pour les formulaires
imprimés et envoyés par courrier

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
DIRECTION DES MOBILITÉS ET DES INFRASTRUCTURES
UNITÉ TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAÔNE
6 RUE VICTOR DOLLÉ- CS 20413
70014 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 63 64 21 70 – adresse e-mail : transports70@bourgognefranchecomte.fr
Site internet : www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires-de-la-haute-saone

La Région Bourgogne-Franche-Comté met en oeuvre un traitement informatique de données à caractère personnel destiné à gérer les droits au transport scolaire, dans le cadre d'une mission de service public. Ce traitement permet le suivi de votre demande et de votre dossier après instruction.
Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale (Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction des mobilités et des Infrastructures, 4 Square Castan CS 51857 25301 Besançon Cedex) ou par voie électronique (transports70@bourgognefranchecomte.fr).

SOMMAIRE

INSCRIPTION / REINSCRIPTION – Questions générales :

2

- Mon enfant reste dans le même établissement, faut-il faire une nouvelle demande ? 2
- Je souhaite inscrire ou réinscrire plusieurs enfants au transport scolaire, comment faire ? 2
- Je souhaite que mon enfant circule sur plusieurs modes de transport dans le cadre d'une correspondance, comment procéder ? 2
- J'ai inscrit mon enfant au-delà du 13 Juillet : quelle conséquence ? 2

INSCRIPTION / REINSCRIPTION – Problèmes techniques :

2

- J'ai perdu mon identifiant / mot de passe, comment faire ? 2
- Puis-je faire une demande via un smartphone ou une tablette ? 2
- Je n'ai pas d'adresse email personnelle, est-ce obligatoire ? 2
- On me demande de choisir un point de montée mais je ne le connais pas, comment faire ? 3
- Je ne parviens pas à insérer la photo lors de l'inscription en ligne, cela est-il bloquant ? 3
- Je rencontre des difficultés pour remplir le formulaire d'inscription en ligne, que faire ? 3

MODIFICATION DE MON DOSSIER / DE MA SITUATION :

3

- Mon enfant déménage ou change d'établissement en cours d'année : faut-il le signaler ? 3
- Je désire modifier mon mot de passe, mon numéro de téléphone ou mon courriel, comment faire ? 3

CARTE OU ABONNEMENT SCOLAIRE

3

- Quelle est la durée de validité de la carte ou de l'abonnement scolaire de mon enfant ? 3
- Mon enfant n'a pas encore reçu sa carte, peut-il emprunter les transports ? 3
- La carte de mon enfant ne mentionne pas le trajet entier qu'il doit réaliser, quelle conséquence ? 4
- Que faire quand la carte badge rouge /orange sur circuit scolaire ? 4
- Quel est le nombre de trajets autorisés sur circuits scolaires, lignes régulières MOBIGO ou TER ? 4
- Mon enfant a perdu sa carte ou son abonnement scolaire, que faire ? 4

CAS PARTICULIERS – DIVERS :

4

- Mon enfant est en garde alternée et a besoin de deux transports différents. Comment faire son inscription ? 4
- Mon enfant est scolarisé dans un autre département / région que mon département de résidence, comment faire ? 5
- Je souhaite être informé(e) en cas de perturbation sur le réseau de transport scolaire qu'emprunte mon enfant, comment faire ? 5
- Je suis salarié, étudiant, apprenti rémunéré... et souhaite emprunter un circuit scolaire, comment faire ? 5
- Mon enfant a oublié un effet personnel dans le car, comment faire ? 5

INSCRIPTION / REINSCRIPTION – Questions générales :

Mon enfant reste dans le même établissement, faut-il faire une nouvelle demande ?

- ➔ OUI. Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande **chaque année, que l'on soit scolarisé dans l'enseignement primaire ou secondaire**. La procédure est identique lorsque votre enfant change de cycle (passage de l'école au collège, du collège au lycée).

Je souhaite inscrire ou réinscrire plusieurs enfants au transport scolaire, comment faire ?

- ➔ Pour chaque enfant, une inscription doit être réalisée. Chaque enfant est titulaire d'un dossier et donc d'un identifiant. A la fin du premier formulaire en ligne, le site internet vous donnera la possibilité d'inscrire votre deuxième enfant.

Je souhaite que mon enfant circule sur plusieurs modes de transport dans le cadre d'une correspondance, comment procéder ?

- ➔ Si vous souhaitez que votre enfant emprunte un circuit scolaire puis une Ligne Régulière Mobigo ou une Ligne Régulière Mobigo et un TER Bourgogne-Franche-Comté : il est nécessaire de s'inscrire en ligne. La Région Bourgogne-Franche-Comté qui instruira le dossier pourra délivrer une carte de transport scolaire contenant plusieurs trajets ou une carte de transport scolaire et un abonnement scolaire BFC valable sur le TER.

J'ai inscrit mon enfant au-delà du 13 Juillet : quelle conséquence ?

- ➔ Aucune. L'inscription avant le 13 juillet est encouragée afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre.

INSCRIPTION / REINSCRIPTION – Problèmes techniques :

J'ai perdu mon identifiant / mot de passe, comment faire ?

- ➔ L'identifiant est un numéro à 8 chiffres présent sur la carte de transport scolaire et dans le mail de confirmation que vous avez reçu lors de la première inscription en ligne de l'élève concerné. Si vous ne disposez pas d'identifiant, vous devez passer par l'option « **Identifiants et/ou Mot de passe oublié ?** » **dans la rubrique « Inscriptions et suivi de dossier en ligne »**. Le site vous demandera alors l'adresse mail que vous avez renseignée les années précédentes. Un mail vous sera adressé dans les minutes qui suivent avec l'identifiant (numéro de dossier) et un lien vous permettant de générer un nouveau mot de passe. En cas de blocage, merci d'effectuer une demande d'envoi d'identifiant par mail auprès de l'Unité Territoriale de votre département de résidence.

Puis-je faire une demande via un smartphone ou une tablette ?

- ➔ OUI. Le site internet de la Région et le site d'inscription sont paramétrés pour faciliter la navigation via des smartphones ou tablettes.

Je n'ai pas d'adresse email personnelle, est-ce obligatoire ?

- ➔ Une adresse email est obligatoire pour finaliser l'inscription internet. Si vous ne disposez pas d'adresse mail, vous pouvez vous inscrire en remplissant un formulaire papier (téléchargeable dans la rubrique « Téléchargement et liens utiles »).

On me demande de choisir un point de montée mais je ne le connais pas, comment faire ?

- ➔ Rendez-vous sur le calculateur d'itinéraire, rubrique « **horaires des circuits scolaires Mobigo** ». En cas de difficultés contactez l'Unité Territoriale de votre département de résidence.

Je ne parviens pas à insérer la photo lors de l'inscription en ligne, cela est-il bloquant ?

- ➔ NON. Vous pouvez continuer et valider votre inscription. Cependant, la photo étant obligatoire pour emprunter le service de transport, il est important de la glisser dans l'étui de la carte de votre enfant.

Je rencontre des difficultés pour remplir le formulaire d'inscription en ligne, que faire ?

- ➔ Un formulaire d'inscription papier est téléchargeable sur le site internet de la Région (Rubrique Téléchargement, liens utiles et FAQ -> Formulaire d'inscription -PDF). Il est à envoyer par mail ou courrier à l'Unité Territoriale de votre département de résidence.

MODIFICATION DE MON DOSSIER / DE MA SITUATION :**Mon enfant déménage ou change d'établissement en cours d'année : faut-il le signaler ?**

- ➔ OUI. Il est obligatoire d'informer l'Unité Territoriale de votre département par mail ou courrier qui adaptera ses droits au transport en conséquence. Il est nécessaire de conserver la carte de transport.

Je désire modifier mon mot de passe, mon numéro de téléphone ou mon courriel, comment faire ?

- ➔ Il est nécessaire de se rendre sur le site internet de la Région, **rubrique inscriptions et suivi de dossier en ligne**. Votre suivi de dossier en ligne vous permettra de modifier votre mot de passe et vos coordonnées téléphoniques ou mails.

CARTE OU ABONNEMENT SCOLAIRE**Quelle est la durée de validité de la carte ou de l'abonnement scolaire de mon enfant ?**

- ➔ La carte de transport scolaire, utilisable sur le réseau routier Mobigo est à conserver plusieurs années. Elle sera renouvelée automatiquement à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée).
- ➔ L'abonnement scolaire BFC, utilisable sur le réseau TER uniquement est à conserver durant l'année scolaire en cours.

Mon enfant n'a pas encore reçu sa carte, peut-il emprunter les transports ?

- ➔ **Pour les élèves sur circuits scolaires** : À la rentrée, une période de tolérance de 15 jours est accordée : l'enfant pourra monter dans le car sans carte. Après ces 15 jours, un titre temporaire d'une durée de 15 jours sera délivré par le conducteur. Au-delà, l'accès au car sera refusé.
- ➔ **Pour les élèves sur lignes régulières** : À la rentrée, une période de tolérance de 15 jours est accordée : l'enfant pourra monter dans le car sans carte. Après ces 15 jours, il sera obligatoire de s'affranchir de la tarification commerciale en vigueur à la montée dans le car: 1,50 € le trajet.
- ➔ **Pour les élèves circulant sur le réseau TER Bourgogne-Franche-Comté** : Si l'élève ne dispose pas de l'abonnement scolaire BFC à la rentrée, un abonnement mensuel Jeune - 26 ans Bourgogne-Franche-Comté ou un abonnement « Elève-Etudiant-Apprenti (AEEA) » devra être acheté auprès d'un guichet SNCF. Valable un mois, il sera remboursable par SNCF sur présentation du titre définitif accordé par le Conseil Régional.

La carte de mon enfant ne mentionne pas le trajet entier qu'il doit réaliser, quelle conséquence ?

- ➔ Aucune. Seule la première origine-destination est mentionnée sur la carte mais cela n'empêche pas l'élève d'emprunter la ou les lignes sur laquelle ou lesquelles il est affecté et a le droit de voyager.

Que faire quand la carte badge rouge /orange sur circuit scolaire ?

- ➔ Les droits aux transports chargés sur la carte ne semblent pas correspondre avec le circuit emprunté mais son titulaire peut quand même accéder au car. Les services de la Région prendront contact avec les familles concernées pour régulariser cette situation.

Quel est le nombre de trajets autorisés sur circuits scolaires, lignes régulières MOBIGO ou TER ?

- ➔ Les élèves primaires externes ou demi-pensionnaires sont autorisés à effectuer deux allers-retours par jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire) sur circuit scolaire.
- ➔ Les collégiens et lycéens demi-pensionnaires sont autorisés à effectuer un aller-retour par jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi en période scolaire) sur circuit scolaire, ligne régulière ou réseau TER Bourgogne-Franche-Comté.
- ➔ Les collégiens et lycéens internes sont autorisés à effectuer deux allers-retours par semaine, comprenant un retour en milieu de semaine en période scolaire sur circuit scolaire, ligne régulière ou réseau TER Bourgogne-Franche-Comté.

Mon enfant a perdu sa carte ou son abonnement scolaire, que faire ?

- ➔ Pour la carte de transport scolaire, une demande de duplicata doit être réalisée :
 - soit en ligne, « **rubrique inscriptions, suivi de dossiers en ligne et demande de duplicatas** » avec la possibilité de payer en ligne.
 - soit par écrit à l'aide du formulaire téléchargeable dans la rubrique « **téléchargement, liens utiles et FAQ** ».Son montant est de 15 euros.
- ➔ Pour l'abonnement scolaire BFC (utilisable sur le train), le duplicata doit être demandé par téléphone au 03 80 11 29 29, touche 4.

 CAS PARTICULIERS – DIVERS :**Mon enfant est en garde alternée et a besoin de deux transports différents. Comment faire son inscription ?**

- ➔ Au moment de l'inscription en ligne, cochez la case garde alternée et effectuez la première demande.
- ➔ Une fois la première demande terminée, il vous est proposé d'effectuer la seconde demande. Le premier parent peut faire les deux demandes. Dans le cas contraire, le parent ayant effectué la première demande devra transmettre l'identifiant et le mot de passe au second parent pour qu'il puisse effectuer la seconde demande en se rendant sur le site internet de la Région, **rubrique inscriptions suivi de dossier en ligne et demande de duplicata**, ligne « j'accède au suivi de ma demande ».

Mon enfant est scolarisé dans un autre département / région que mon département de résidence, comment faire ?

- ➡ Il est nécessaire de faire votre demande de prise en charge auprès de l'Unité Territoriale de votre département de résidence.

Je souhaite être informé(e) en cas de perturbation sur le réseau de transport scolaire qu'emprunte mon enfant, comment faire ?

- ➡ Il convient de renseigner un numéro de portable au moment de l'inscription. Un SMS pourra être envoyé à un seul et unique numéro de portable par élève (le premier renseigné sur le formulaire).

Je suis salarié, étudiant, apprenti rémunéré... et souhaite emprunter un circuit scolaire, comment faire ?

- ➡ Les usagers commerciaux souhaitant emprunter les lignes scolaires doivent s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur auprès du conducteur : 1,50 € le ticket, 15 € le carnet de 10 tickets ou 40 € l'abonnement mensuel.

Mon enfant a oublié un effet personnel dans le car, comment faire ?

- ➡ Il est nécessaire de contacter l'entreprise de transport qui effectue le trajet sur lequel le bien a été perdu. Si vous ne la connaissez pas, veuillez contacter par email l'Unité Territoriale de votre département.